

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 24 mai 2017

Présents: Thierry GOUBY, Adeline BOURSIER, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Alexis CHARLIN, Régine COHAS, Christian PLAGNE

Excusés : Danie PERRIN (pouvoir donné à Régine COHAS), Christiane HOCH et Odile MOLLE (pouvoirs donné à Thierry GOUBY), Marie-Claude MASSACRIER (pouvoir donné à Adeline BOURSIER).

Secrétaire de séance : Régine COHAS

Début de séance : 20 heures

### **1 Urbanisme**

Thierry GOUBY présente un dossier de demande d'autorisation en cours.  
Une demande d'agrandissement pour extension atelier garage

### **2 Finances**

Délibération pour encaissement d'un chèque d'ORANGE pour un trop perçu de 26,60 euros de la société.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **3 Communauté d'Agglomération Loire Forez**

Délibération pour nomination d'un membre du Conseil Municipal à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

La composition de la CLECT

1 élu par commune membre soit 85

Sauf Montbrison : 3, Saint-Just Saint Rambert: 3, Sury le comtal: 2, + le président Loire Forez = président de la CLETC

Soit 94 membres

C'est une commission obligatoire :

Elle décide de la méthode d'évaluation, elle évalue le cout des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des Communes et de la communauté d'agglomération Loire Forez

Son travail débouche sur des rapports en amont (évaluation provisoire) et en aval d'un transfert de compétence (délai de 9 mois).

La CLECT à une capacité de décision pour apprécier chaque transfert de charge avec ses spécificités et coller du mieux possible à la réalité. Elle transmet son rapport aux communes qui ont un délai de 3 mois pour l'approuver.

En cas de désaccord, ou en cas de non transmission du rapport aux communes, le Préfet est lié par la méthode légale qui de fait, s'imposera quelle que soit la situation et la compétence.

L'attribution de compensation est un solde entre des produits et des charges qui a deux objets:

1. Compenser à la commune la fiscalité professionnelle qu'elle a transférée à sa communauté de rattachement.
2. Donner les moyens à la communauté de financer les compétences qui lui sont transférées.

Le conseil municipal décide de reporter le vote au prochain conseil afin d'y réfléchir et d'en parler aux absents car il manque 2 membres de la commission finance. En attendant le maire représente la commune.

#### **4 Aménagement Centre- Bourg :**

Délibération pour Appel d'Offre

Pour mémoire le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise et des sanitaires publics dont l'architecte retenu est Cédric GOURBIERE.42 600 MONTBRISON. A ce jour, il nous a remis les pièces administratives afin de lancer l'appel d'offre pour un marché estimé à 66 000 €H.T

Les travaux se décomposent en 5 lots :

LOT N°01 : DEMOLITION-GROS OEUVRE –VRD

LOT N°02 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE MENUISERIES  
EXTERIEURES

LOT N°03 : PLATRERIE PEINTURE CARRELAGE FAIENCE

LOT N°04 : PLOMBERIE SANITAIRE

LOT N°05 : ELECTRICITE

Possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots

Début travaux 4 septembre 2017

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

Emmanuel CREMONESE s'abstient car il n'est pas d'accord avec l'emplacement des toilettes.

#### **5 Renouvellement adhésion protection juridique AMF 42**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par décision du 10 mars 2017 en Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts de l'association ont été modifiés transformant la Fédération des Maires de la Loire en Association des Maires de la Loire et des Présidents d'Intercommunalité.

Cette modification importante a pour conséquence la dissolution des associations d'arrondissement et des services qu'elles pouvaient apporter à leurs adhérents. Ainsi afin d'assurer une continuité, l'Association des Maires de la Loire (AMF42) s'est engagée à reprendre le service de la protection juridique et à l'élargir à l'ensemble des communes adhérentes. Une consultation a donc été lancée dans ce sens. Les différentes offres ont été analysées par un groupe de travail constitué de deux maires par arrondissement. Après analyse et négociation, la proposition retenue est celle de l'assurance SMACL.

Monsieur le Maire explique que notre commune était adhérente au contrat groupe porté par l'arrondissement de Montbrison. Ce contrat a pris fin au 30 avril 2017. Afin d'assurer la continuité de notre contrat nous devons souscrire au nouveau contrat proposé par l'AMF 42 pour un effet au 1er mai 2017. Après en avoir délibéré, le

conseil municipal décide de souscrire au nouveau contrat proposé par l'AMF 42 pour un effet au 1er mai 2017 auprès de la SMACL

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## 6 Ecole

Une rencontre avec les délégués des parents d'élèves est prévue mercredi 31 mai à 20H30 pour présenter l'avancée du projet.

Nous venons de lancer le diagnostic des structures, étudions la place PMR, l'amélioration de la cuisine par des professionnels et attendons la proposition de budget.

Emmanuel Crémonèse désapprouve l'évacuation du pôle maternelle, émet une observation sur le nombre de rampes qui coûtent cher (1000 euros le mètre) sachant qu'il en compte 50 mètres et il trouve la cour de récréation des petits trop petite.

Denis Brejon lui fait remarquer que la cour de récréation des maternelles sera au contraire plus grande qu'actuellement. Thierry Gouby souligne que les rampes sont indispensables pour l'accessibilité et sont moins chères qu'un ascenseur et l'entretien qui va avec. En élaborant ce projet il convient aussi de regarder les coûts de fonctionnement induits. Adeline Boursier indique qu'une rampe ne tombe pas en panne, notamment en cas de sinistre.

## 7 Divers

- **La rencontre des Marcilly de France** se déroulant les 3 et 4 juin 2017 sur notre commune est un honneur et devons mettre en valeur notre village.

Des perturbations autour du parking de la place de la Mairie et de la rue du pavé du Relais du Châtel jusqu'à l'intersection vers la coiffeuse sont prévues. En effet, la route sera fermée du vendredi au lundi midi ainsi que la place.

Interdiction de stationner pendant ce laps de temps. Les riverains seront informés par un mot dans leur boîte aux lettres. Dimanche soir, un concert aura lieu sur la place. Nous rappelons que la buvette devra impérativement fermer à minuit même si le concert se termine vers 1 heure du matin. Ceci en conséquence d'un week-end chargé pour les Forces de l'Ordre car ce même weekend se déroulera le Dauphiné Libéré, le Rallye du Forez et les Monts de la Balle. Il est demandé à chacun d'être vigilant et respectueux des consignes de sécurité.

- **Elections Législatives :**

Nous votons le 11 juin et le 18 juin prochain

**Attention ! Les horaires ont changé : le vote se terminera à 18 heures**

Prochain conseil municipal : vendredi 30 juin à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h15